

Courtage Patrimoine

- Courtage en financement -

Trouver le meilleur financement pour vos projets



Le courtage en prêt immobilier

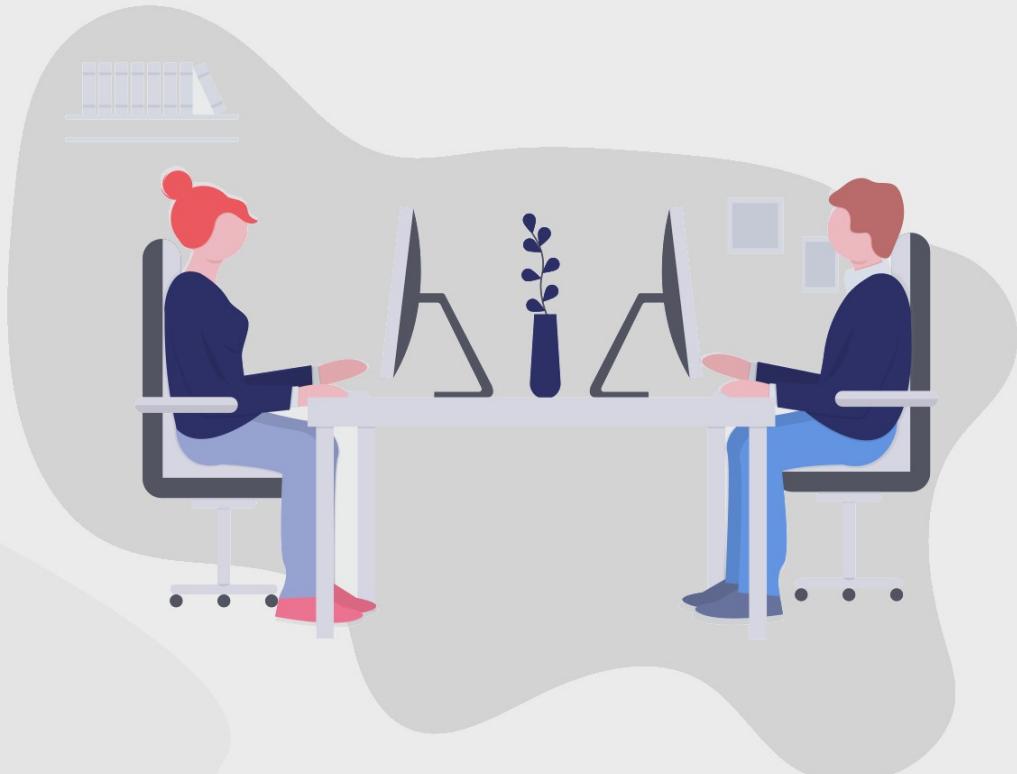


Le service de courtage en financement immobilier vous permet de réaliser une transaction dans les meilleures conditions.

Le courtier auquel vous faites appel est un intermédiaire que vous mandatez pour vous représenter devant les établissements bancaires.

Ainsi, vous bénéficier de son expérience et de ses connaissances en ingénierie financière et en crédit pour optimiser au mieux votre achat.

Etude de votre projet



La première étape consiste à se rencontrer afin d'étudier votre projet, sa faisabilité et définir les axes d'amélioration possibles. Les paramètres examinés sont votre situation financière actuelle et les éléments qui s'y rattachent (environnement familial, fiscalité, charges et revenus du foyer et gestion des finances).

Cette étude peut se faire en visio-conférence.

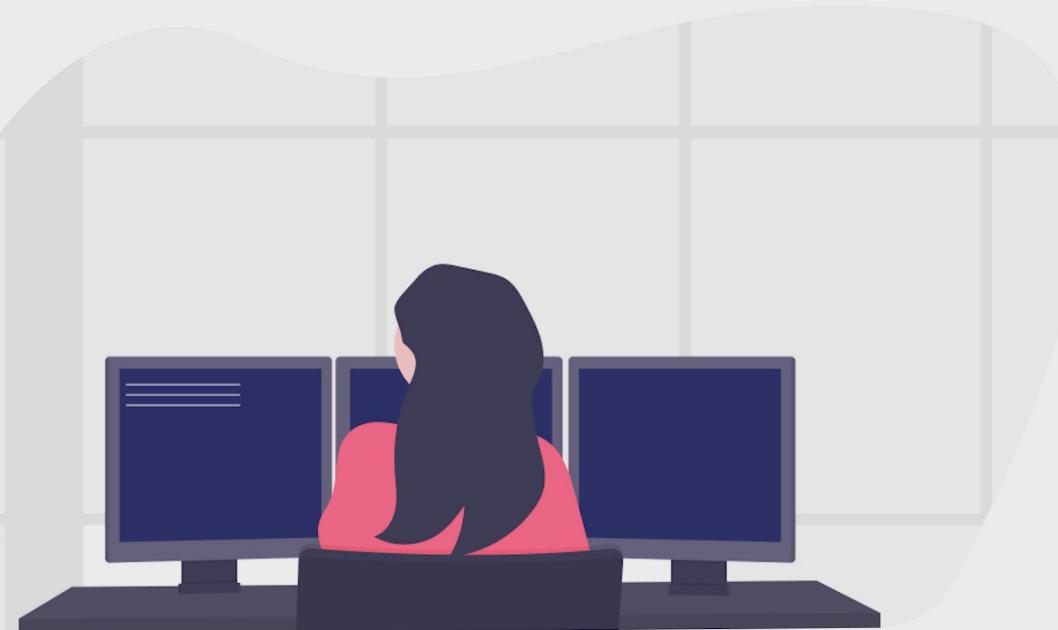


Signature des contrats



Vous faites appel à un courtier de Courtage Patrimoine pour bénéficier d'un prêt dans les meilleures conditions. Lorsque le projet est validé, nous co-signons un mandat de recherche de capitaux qui spécifie les modalités de votre projet (type de bien, prix d'achat, etc.), nos engagements respectifs et la rémunération du service de courtage. Ce contrat vous garantit la correspondance entre les offres proposées par nos experts et votre demande initiale.

Montage du dossier de financement



Votre courtier référent chez Courtage Patrimoine va rapidement constituer votre dossier à partir des éléments relatifs à vos revenus, vos charges, votre situation familiale et votre gestion budgétaire. Pour cela, il réunit tous les justificatifs nécessaires à la complétude du dossier et recueille les informations qui pourraient améliorer votre situation financière. Ces données seront des leviers potentiels pour négocier le prêt auprès des établissements bancaires.

Présentation des dossiers



Dès lors que votre dossier est complet, nous faisons appel à notre réseau d'établissement bancaire pour leur présenter votre dossier. Notre expérience est un atout majeur pour la négociation des taux du crédit et des frais associés (frais de dossier, montant de l'assurance, etc.). Les points forts de votre situation seront mis en avant par votre courtier référent qui connaît parfaitement les attentes de la banque.

Offre obtenue



Votre courtier va vous présenter les offres préalablement négociées proposées par les établissements bancaires et vous conseiller pour choisir celle qui sera la plus adaptée à votre projet. Lorsque votre choix est fait, un délai de 11 jours est nécessaire pour la validation complète du prêt. Ce temps permet bien souvent de mettre en place les nouveaux comptes en cas de mobilité bancaire.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

Signature de l'acte authentique



Voici la phase la plus excitante de votre aventure : vous devenez propriétaire du bien ! Cette étape se déroulera chez le notaire et donnera lieu à l'édition d'un acte authentique de vente immobilière.



Fin de projet, vous êtes propriétaire



Il ne vous reste plus qu'à emménager dans votre nouveau chez vous !

Merci pour votre confiance.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

Pourquoi faire appel à Courtage Patrimoine ?



Disponibilité, professionnalisme et modernité sont nos maîtres-mots.

Sachant qu'un courtier perçoit sa rémunération par le biais d'un client ou d'un établissement bancaire, il est commun que les professionnels soient tentés de vous orienter vers les banques leurs proposant les meilleures commissions. De ce fait, pour éviter tout conflit d'intérêts, Courtage Patrimoine vous reverse l'intégralité de toutes commissions éventuellement perçues par nos partenaires. Cela vous garantit l'impartialité de nos offres de financement et l'assurance de notre engagement dans vos projets.

Nos tarifs



Montant du financement	Honoraires de courtage
0€ à 80 000€	500€ + 0,5% du montant emprunté
80 001€ à 120 000€	350€ + 0,7% du montant emprunté
120 001€ à 160 000€	500€ + 0,6% du montant emprunté
160 001€ à 200 000€	500€ + 0,5% du montant emprunté
200 001€ à 400 000€	1 500,00 €
400 001€ à 600 000€	1 700,00 €
600 000€ et plus	2 000,00 €

Courtage Patrimoine - Courtage financement -

Ce support a pour but de vous présenter un des services de notre société Courtage Patrimoine. Ce guide vous permet de visualiser pas à pas les démarches à effectuer pour aboutir à votre projet.



06.34.72.49.33



glenn.gendre@gmail.com

COURTAGE PATRIMOINE - Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) au capital de 1000 euros dont le siège social se situe 37 avenue jean lassauguette 33270 Floirac - Immatriculée au RCS Bordeaux 883 700 197 - Entreprise enregistrée à l'ORIAS n°20004733